

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 20 JUILLET 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation 13 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : .

Représentés : **LOYER Gilles à NICOLLE François.**

Monsieur PRIEUR Brice a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avancement d'échelon agent communal
N° de délibération : 26_2023

Au vu de l'état de service d'un agent technique et de son ancienneté, M. le Maire propose de changer l'échelon de 1 à 11 de cet agent.

L'échelon correspondant à l'indice brut / majoré : 432 / 382.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition d'augmenter l'agent technique de l'échelon 1 à 11.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 26 juillet 2023
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2023.07.25 14:49:36 +0200
Ref:20230724_162203_1-1-O
Signature numérique
le Maire